



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

Les salariés de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe

Baie-Mahault, le lundi 4 mai 2009

**Lettre ouverte
aux
Administrateurs de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe et aux
Partenaires économiques, financiers, politiques, sociaux et techniques,**

A tous les administrateurs et partenaires de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe,

Depuis quelques années, la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe traverse une période particulièrement difficile :

- en 2006 : licenciement du Directeur Général, nous découvrons une institution exsangue au bord de la faillite ; 700 000 euros de déficit annuel chronique, comment, pourquoi ? nous l'ignorons toujours....
- en fin 2007 : arrivée d'un nouveau Directeur Général qui doit mettre en place un plan de redressement. Ce plan de redressement 2008/2010 fait l'objet d'une convention signée entre les partenaires politiques et sociaux-économiques de la Guadeloupe : la Préfecture, la Trésorerie Générale, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, la Caisse Générale de Sécurité Sociale et la Chambre d'Agriculture. Or à ce jour, outre les mesures visant à stabiliser les charges de personnel, aucune autre mesure n'est véritablement respectée.
- En janvier 2009 : départ du Directeur Général. A ce jour, le directeur-adjoint assure l'intérim de la direction générale.

Pour rappel :

Rue Paul Lacavé – Assainissement – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél. : 05 90 83 10 07 – Fax : 05 90 89 08 70

URL : [http:// : www.ugtg.org](http://www.ugtg.org) e-mail : ugtg@ugtg.org



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

- La Guadeloupe sort d'un mouvement de mobilisation générale qui a duré 44 jours. Ce mouvement a suscité un éveil de la conscience populaire qui ne s'est pas arrêté aux portes de la compagnie consulaire.... ;

- La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe reprend le travail (06 avril 2009) après 15 jours de mobilisation, ce qui est véritablement une première dans l'histoire syndicale et salariale de l'établissement ;

- La Chambre d'Agriculture est dirigée par un Bureau qui ne s'est pas réuni depuis le mois de novembre 2008.

- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe a préféré vaquer à ses occupations en France, plutôt que de négocier avec son personnel gréviste, témoignant un manque de respect total envers son personnel et ses collaborateurs.

- De retour, il refuse de s'entretenir avec le personnel de l'institution, puisqu'il convoque une réunion du personnel à laquelle il ne daigne même pas être présent.

- De plus, il témoigne une réelle volonté à ignorer le protocole d'accord de fin de conflit, véritable affront aux signataires de celui-ci.

En dépit des licenciements, départs volontaires et des démissions des délégués du personnel de la commission paritaire : soit plus de 50% des postes de délégués du personnel vacants, la direction persiste à ne pas vouloir organiser les élections professionnelles.

- L'institution est pilotée par deux cadres : Directeur-adjoint et Chargée des Ressources Humaines qui sont non seulement dépassés par les tâches qu'ils doivent assurer au sein de la compagnie, mais qui plus est, sont incompetents sur nombre de points relevant de leur responsabilité ;

- La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe emploie à ce jour :

- Essentiellement de jeunes salariés, moyenne d'âge entre 30 et 40 ans ;
- majoritairement des jeunes mères et pères de famille donc en situation de projet de vie (mariage, maison, enfants, etc.....) ;
- surdiplômés : niveau de formation moyen BAC+ 2/3, supérieur à la moyenne départemental ;

Rue Paul Lacavé – Assainissement – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél. : 05 90 83 10 07 – Fax : 05 90 89 08 70

URL : [http:// : www.ugtg.org](http://www.ugtg.org) e-mail : ugtg@ugtg.org



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

- des salariés motivés qui se prennent en main en l'absence d'un encadrement et d'un management politique et administratif efficaces.
- Des salariés inquiets quant à la pérennité de leurs emplois.

Ce que nous avons toujours demandé et que nous continuerons à réclamer :

- une transparence quant à la situation financière réelle de l'institution ;
- une lisibilité des actions menées et à mener ;
- le projet de développement agricole de la compagnie consulaire ;
- une plus grande sérénité dans le cadre de nos missions et quant à la pérennité de nos emplois.

Or, ce que nous constatons, à notre plus grand détriment, c'est avant tout le non respect des salariés par la **violation d'un protocole d'accord de fin de conflit signé le samedi 04 avril 2009** (voir page suivante) entre les représentants politiques de la compagnie consulaire et les syndicats.

Aussi, nous lançons un appel fort à tous les partenaires politiques, économiques et sociaux de notre compagnie consulaire afin qu'ils portent une attention toute particulière à ce qui se passe au sein de celle-ci en veillant enfin à ce que les citoyens qui y travaillent, puissent espérer poursuivre leurs activités professionnelles dans les meilleurs conditions que possibles :

Pour le bénéfice de la compagnie consulaire ;

Pour le bénéfice de tous les salariés qui y travaillent ;

Pour le bénéfice des agriculteurs ;

Pour le bénéfice de notre territoire.

Rue Paul Lacavé – Assainissement – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél. : 05 90 83 10 07 – Fax : 05 90 89 08 70

URL : [http:// www.ugtg.org](http://www.ugtg.org) e-mail : ugtg@ugtg.org

Protocole d'accord de fin de conflit

Entre

La *Chambre Départementale d'Agriculture de la Guadeloupe*, représentée par son 1^{er} Vice Président, Monsieur Patrick GOTTE en présence du second vice-président Madame Mauricia RANGASSAMY et du quatrième secrétaire-adjoint, Monsieur GYAN René.

D'une part

Et

- le délégué syndical CGTG, Madame Murianne CONSTANT et sa délégation :
 - o Monsieur Xavier LAURIETTE,
- le délégué syndical UGTG, Monsieur Ruddy TESSIER et sa délégation :
 - o Monsieur Sylvain BLEUBAR,
 - o Madame Yannick BOC,
 - o Madame Lydie CLAMY,
 - o Monsieur Raymond GADET,

D'autre part

Préambule

- » Considérant la situation financière de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe,
- » Considérant le plan de redressement de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe 2008 – 2010 (convention d'Etat),
- » Considérant l'augmentation du coût de la restauration,
- » Considérant le plafond d'exonération des charges sociales et fiscales de la participation de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe fixé à 5,19€ par chèque déjeuner,
- » Considérant la participation de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe à hauteur de 60% de la valeur des chèques déjeuner,
- » Considérant le Code de l'assurance,
- » Considérant que la majorité des salariés utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels,
- » Considérant que la responsabilité de la compagnie consulaire est engagée en cas d'accident (matériel et corporel),
- » Considérant l'augmentation du coût des mutuelles, en moyenne 12% au niveau national, et 17% au niveau local,
- » Considérant que le taux de prise en charge du coût des mutuelles par la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe est stable depuis plus de 10 ans,
- » Considérant le protocole d'accord interprofessionnel (Etat, LKP, Collectivités),
- » Considérant le reclassement du personnel dans le cadre de l'accord de modernisation de gestion des ressources humaines.

Protocole d'accord de fin de conflit

RT YB C LX CG PG Bcy GR SB GR

Il est convenu ce qui suit:

Article 1: Revalorisation des salaires

Signature de l'accord de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe relatif à l'application de l'accord régional interprofessionnel sur les salaires « Accord Jacques BINO ».

Article 2: Indemnité de vie chère

La Chambre d'Agriculture s'engage à introduire et défendre auprès de l'Etat une indemnité de vie chère applicable dès le 01 janvier 2010 et à mettre en place un groupe de travail composé de la délégation, de la direction administrative et politique pour l'élaboration et le suivi de ce dossier. La première séance de travail de ce groupe se tiendra durant la 2nde quinzaine de mai 2009.

Article 3: Prise en charge de l'assurance professionnelle

La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès de compagnies d'assurance pour une prise en charge directe du surcoût évoqué. Elle s'engage à transmettre une réponse au plus tard le 15 mai 2009 et à mettre en application la prise en charge dès 2009.

Article 4: Augmentation de la valeur du chèque déjeuner

La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage à augmenter la valeur du chèque déjeuner à hauteur de 8,65€ à compter de janvier 2010.

Article 5: Augmentation de la prise en charge du coût des mutuelles

La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage à prendre en charge le coût des mutuelles à hauteur de 40%, à compter de l'année 2010.

Article 6: Frais kilométriques, frais de missions

La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage à honorer le remboursement des frais de déplacement et des frais de missions dans les 40 jours qui suivent leur dépôt. La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage également à transmettre une fiche récapitulative détaillée des frais engagés par le demandeur. Les feuilles de déplacement doivent être transmises au plus tard le 5 de chaque mois.

4B LC LX PG Duch GR AL SB CR

Protocole d'accord de fin de conflit

Article 7 : Organisation des élections des membres salariés de la Commission paritaire

La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage à organiser les élections au plus tard le 30 avril 2009.

Article 8 : Les pièces administratives

Dans un souci de transparence, de lisibilité et de dialogue social au sein de l'établissement, la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage à transmettre au vice-président de la Commission paritaire, les documents listés ci-dessous :

- Etat d'avancement écrit du plan de redressement 2008 - 2010;
- Comptes financiers 2008 dès validation;
- Etat d'avancement des formations prioritaires et en cours.

Article 9 : Paiement des salaires

La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'engage à payer les salaires des mois de Mars et d'Avril 2009 dans leur intégralité au titre de « Journées de travail bénéfiques au développement durable de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe ».

Article 10 :

Le travail reprendra le lundi 06 avril 2009.

Article 11 :

Le présent protocole d'accord sera déposé par la partie la plus diligente, conformément aux dispositions des articles D.2231-2 et suivants le Code du Travail.

Protocole d'accord de fin de conflit

RT YB C.C LX PE BICM GR CT SB GR

Baie-Mahault, le samedi 04 avril 2009,

Pour les organisations syndicales

Pour la CGTG :
Marianne CONSTANT



-Xavier LAURIETTE



Pour l'UGTG :
Ruddy BESSIER



Sylvain BLEUBAR



Yannick BOC



Lydie CLAMY



Raymond GADET



Pour la Chambre départementale
d'Agriculture de la Guadeloupe

1^{er} Vice-président :
Patrick GÖTTE



2nd Vice-président :
Mauricia RANGASSAMY



4^{ème} secrétaire-adjoint :
René GYAN



Protocole d'accord de fin de conflit